

Mesures d'appui internationales en faveur des PMA- Traitement spécial et différencié conféré par les dispositions spécifiques de l'OMC et accès préférentiel aux marchés

Enquête liée au commerce relative aux pays les moins avancés Réponses au questionnaire et ateliers

NOTE D'INFORMATION

Enquêtes liées au commerce

Les mesures d'appui internationales liées au commerce en faveur des PMA constituent un sujet vaste et complexe. Elles concernent aussi bien les dispositions spéciales prévues pour les PMA au titre des accords de l'OMC que les dispositions relatives à l'accès préférentiel aux marchés.

Dans le cadre de ses activités de renforcement des capacités des PMA à tirer profit des mesures d'appui spéciales qui leur sont consenties, la Division de l'analyse des politiques de développement (DAPD) du Département des affaires économiques et sociales (DAES) a élaboré un certain nombre d'enquêtes par questionnaire destinées aux PMA et à leurs partenaires commerciaux.

En février dernier, une réunion du groupe d'experts a été organisée par la DAPD dans les locaux de l'OMC à Genève, pour discuter du contenu et des modalités de mise en œuvre de ces enquêtes. Les experts issus des PMA, les partenaires commerciaux ainsi que les organisations internationales ont tous convenu de l'utilité de diligenter de telles enquêtes.

Les PMA et leurs partenaires commerciaux sont à présent sollicités pour collaborer avec la DAES en vue de répondre à ces enquêtes liées au commerce, qui seront focalisées sur les mesures d'appui internationales existantes touchant au commerce et dont les PMA peuvent actuellement bénéficier.

Document préparé par le Secrétariat du Comité des politiques de développement (CPD), la Division de l'analyse des politiques de développement et le Département des affaires économiques et sociales. Pour toute demande de renseignement, veuillez contacter Mme Ana Cortez, secrétaire au Secrétariat du Comité des politiques de développement, Salle DC2-2014, téléphone : +1 212 963.4724; télécopie : +1 212 963.1061; adresse électronique : cortez@un.org. Les questions liées à l'enquête doivent être envoyées par courriel à Roland Mollerus, à l'adresse électronique suivante : mollerus@un.org.

Informations de base

Le Comité des politiques de développement (CPD) est un organe subsidiaire du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), chargé notamment de l'identification des pays les moins avancés (PMA).

Les informations pertinentes concernant le CPD, son mandat, ses membres et ses activités sont disponibles sur le site Web, à l'adresse suivante : <http://www.un.org/esa/policy/devplan>.

Au cours des ans, le Secrétariat du Comité des politiques de développement (CPD) relevant de la Division de l'analyse des politiques de développement (DAPD) au sein du Département des affaires économiques et sociales a été de plus en plus impliqué dans la fourniture d'informations de base sur l'identification des PMA et la consignation des mesures d'appui spéciales accordées à ces pays par la communauté internationale.

Récemment, le Secrétariat du Comité des politiques de développement (CPD) a élaboré un projet visant au renforcement des capacités des PMA en Asie et en Afrique en matière d'élaboration de stratégies de retrait de la catégorie des PMA. Ce projet vise à renforcer les capacités des PMA à exploiter au mieux les avantages associés au statut de PMA en améliorant l'aptitude de ces pays à accéder aux informations relatives aux mesures d'appui afin d'en tirer le meilleur parti.

Les autres objectifs de ce projet visent essentiellement à évaluer l'impact du retrait d'un pays de la catégorie des PMA et à renforcer les capacités des pays admis au retrait de la liste à élaborer des stratégies susceptibles d'entraîner une transition sans heurt. Ce projet bénéficie de la généreuse contribution des entités suivantes : CEA, CESAP, CAD/OCDE, OHRLLS, PNUD, CNUCED et Secrétariat de l'OMC.

De plus amples détails sur ce projet sont disponibles sur le site Web, à l'adresse suivante : <http://www.un.org/esa/policy/devplan/ldcproject.html>

Les informations afférentes aux mesures d'appui internationales en faveur des PMA sont incluses dans des sources diverses et variées, de telle sorte qu'elles ne sont pas toujours visibles ou faciles à localiser. Par conséquent, les enquêtes ont été spécialement conçues pour collecter les informations pertinentes^a y afférentes. En outre,

Objectif

L'enquête liée au commerce adressée aux PMA vise à développer une meilleure compréhension des mesures d'appui internationales et de leur utilisation par les PMA. Les informations collectées à partir de ces enquêtes seront exploitées pour renseigner le portail des informations créé dans le cadre du projet mis en œuvre par la DAPD (voir l'encadré relatif aux informations de base).

Le processus de mise en œuvre des enquêtes relatives aux PMA

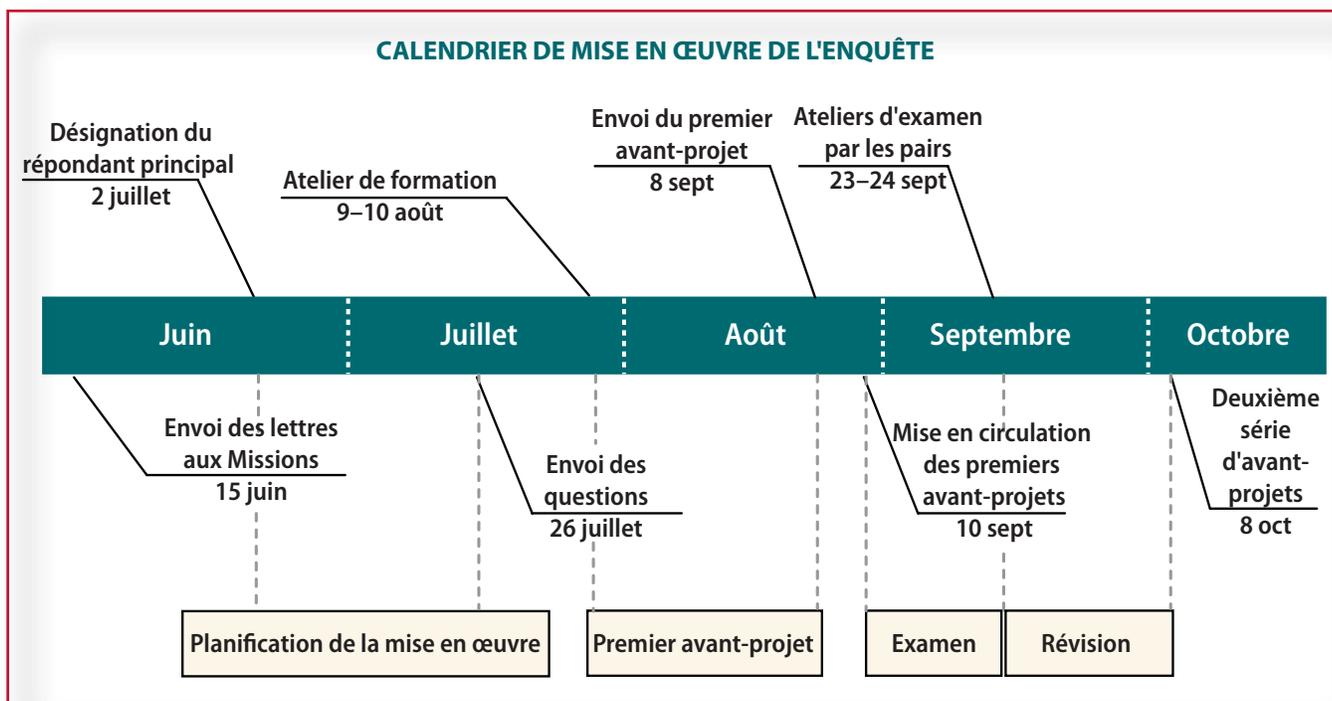
La réunion du groupe d'experts à l'OMC susmentionnée a recommandé que la DAES sollicite des PMA qu'ils répondent à ces enquêtes selon une approche échelonnée, par le biais de laquelle la mise en œuvre se fait par étape et par sous-groupe de PMA. Ainsi, les PMA qui répondront à ces enquêtes en premier seront-ils conviés à participer, dans un deuxième temps, à la mise en œuvre du même processus appliqué au sous-groupe de PMA suivant, ce qui devrait contribuer à renforcer la collaboration et l'apprentissage parmi les PMA.

En juin 2010, un groupe d'une quinzaine de gouvernements de PMA seront contactés par la DAES pour solliciter leur participation à ce projet. Les gouvernements ciblés recevront un exemplaire de l'enquête relative aux PMA et seront priés de désigner, avant le 2 juillet, un responsable gouvernemental au sein du Ministère concerné, qui sera chargé de répondre à l'enquête (reportez-vous au calendrier de mise en œuvre ci-après).

Par la suite et à la demande de la DAPD, le principal répondant devra procéder à l'examen préliminaire de l'enquête afin de dresser la liste des points qui nécessiteraient d'être clarifiés, de manière à faciliter les réponses aux questions. Ces demandes de clarification devront parvenir à la DAPD au plus tard le 26 juillet, soit 2 semaines avant la date de l'atelier de formation organisé à Genève les 9 et 10 août.

Pour faciliter le processus, un exemplaire du manuel de formation élaboré en coopération avec l'OMC et comportant des informations de base pertinentes sera fourni aux répondants.

L'atelier de formation permettra de débattre du plan de mise en œuvre avec les répondants principaux représentant les PMA participants et s'articulera autour des activités liées au renforcement des capacités requises pour améliorer les aptitudes des répondants à fournir les réponses les plus pertinentes possibles. Un certain nombre de réponses préliminaires seront présentées et utilisées comme un outil pédagogique afin de renforcer les capacités des répondants à fournir des réponses adéquates aux questions de l'enquête.



À l'issue de l'atelier, les participants seront priés de formuler leurs réponses préliminaires à l'enquête et d'en renvoyer un avant-projet à la DAPD avant le 8 septembre. Suite à cela, les répondants recevront, le 10 septembre, les premiers avant-projets des autres participants qu'ils seront appelés à examiner et à commenter brièvement. Les remarques écrites ainsi formulées devront être soumises avant la date fixée pour la tenue de l'atelier d'examen par les pairs, qui sera organisé à Genève les 23-24 septembre.

Durant l'atelier dévolu à l'examen par les pairs, les représentants des PMA participants seront amenés à débattre des réponses fournies par les différents pays, à soulever les questions qui s'imposent et à suggérer des améliorations. L'atelier offre une opportunité d'apprentissage à tous les pays participants, par le biais des échanges d'expériences et d'approches concernant la collecte des informations, qui devrait aider les PMA concernés à affiner leurs réponses aux questions de l'enquête en vue de finaliser celle-ci.

Un deuxième avant-projet de l'enquête devrait être renvoyé à la DAPD avant le 8 octobre.

elles constituent des outils pour rassembler les données relatives à l'utilisation de telles mesures par les PMA afin d'évaluer l'étendue de l'assistance accordée par la communauté internationale aux PMA en vue de leur permettre d'accéder à ces mesures.

Les réponses aux enquêtes serviront à renseigner le portail d'informations en cours d'élaboration, qui a été mis en place dans le cadre de ce projet.

Ce portail vise à faciliter l'accès des PMA aux informations portant sur les dispositions relatives au traitement spécial et différencié, sur l'accès préférentiel aux marchés dont bénéficient les PMA et sur les expériences d'autres pays ayant profité de ces mesures d'appui internationales.

Il devrait également comprendre un forum de mise en réseau interactif en ligne pour débattre des questions liées aux mesures d'appui spéciales, des études de cas de pays concernant les mesures d'appui internationales et des fiches de pays établies d'après les résultats des enquêtes, notamment celles portant sur l'APD.

La réalisation de ce projet est censée contribuer au renforcement des capacités des PMA à accéder aux avantages associés au statut de PMA, en transformant les bienfaits potentiels découlant de ce statut en avantages réels. À ce titre, le projet vise à faciliter les efforts déployés par les PMA pour identifier les approches susceptibles de tirer profit de ces avantages en les utilisant comme un instrument efficace pour réaliser une transformation socioéconomique en profondeur et une convergence réelle avec d'autres pays en développement.

a À titre d'exemple, le Secrétariat du CPD, en étroite collaboration avec le Secrétariat du CAD/OCDE a déjà envoyé une enquête aux membres du CAS portant sur l'aide publique au développement allouée aux PMA.

Assistance dans les pays d'origine

Les répondants seront assistés par les bureaux de pays du PNUD dans les PMA concernés pour les préparatifs de voyage afin de faciliter leur participation à l'atelier de formation. Les questions liées à l'enquête doivent être envoyées par courriel à Roland Mollerus, à l'adresse électronique suivante : mollerus@un.org.

Assistance financière

Les répondants principaux bénéficieront de la remise d'un billet d'avion gratuit et d'indemnités journalières en vue d'assister à l'atelier de formation. En outre, un budget fixe de 500 dollars des États-Unis sera alloué au ministère participant pour couvrir les frais liés aux déplacements internes, aux communications, aux heures supplémentaires, aux emplois temporaires et autres dépenses occasionnées par la conduite et la finalisation de l'enquête. Ces fonds seront mis à disposition des bénéficiaires à l'issue de l'enquête.

Profil du répondant principal

En raison de la nature technique des enquêtes, il est impératif que le responsable gouvernemental chargé d'y répondre (répondant principal) possède de solides connaissances sur les dispositions de l'OMC et les questions liées à l'accès aux marchés.

Documentation

- ◆ L'enquête relative aux PMA peut être consultée sur le site Web de la DAES (<http://www.un.org/esa/policy/devplan/ldcsurveys.html>), en cliquant sur l'entrée LDC survey puis en saisissant le nom d'utilisateur « ldc » et le mot de passé « ldcsurvey ».
- ◆ Le manuel de formation sera disponible sur le site Web du CPD (<http://www.un.org/esa/policy/devplan/>) dans le courant du mois de juin 2010.
- ◆ Le Programme de la formation et des ateliers d'examen par les pairs sera publié sur le site Web du CPD au cours des prochaines semaines.
- ◆ Une version électronique (CD-ROM) de l'ensemble de ces documents sera mise à la disposition des répondants. ■